

L'Association genevoise pour la médiation de voisinage (AsMéd-GE) a été créée en 1994. Elle a pour but la **promotion de la médiation de voisinage** et a fait le choix d'un **engagement citoyen** basé sur le bénévolat et la gratuité. Ses activités principales sont :

- Le **service** d'écoute et de médiation depuis sa permanence.
- L'organisation de **formations**.
- La diffusion d'**informations** et l'insertion dans les **réseaux** de proximité.

Nous avons besoin de votre soutien : par votre présence, vos suggestions, votre capacité à faire connaître notre projet.

DEVENEZ MEMBRE

Vous serez informé-e des développements de la médiation de voisinage à Genève et des occasions de se former.

Cotisations :

membre individuel Frs 30.-, collectif Frs 50.-
CCP 12-15251-8

AsMéd-GE

Permanence téléphonique 022 321 11 55
répondeur 7/7 jours

Accueil à la permanence: jeudi de 18h30 à 20h30

7, avenue des Cavaliers, 1224 Chêne-Bougeries

www.mediation-de-voisinage.ch --- info-ge@mediation-de-voisinage.ch

un conflit ?

vous vivez un conflit avec quelqu'un de votre voisinage

une écoute...

un groupe de bénévoles formé-e-s est là pour vous écouter et vous soutenir dans la recherche de solutions

...médiation de voisinage

AsMéd-GE
Association genevoise
pour la médiation
de voisinage



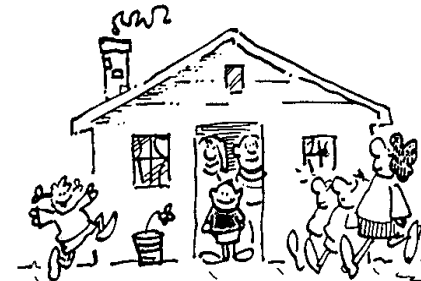
“Médiation de voisinage”

... parce que l’accent est mis sur les conflits de la vie quotidienne où il n’est pas toujours simple de s’entendre

... parce que les conflits de voisinage peuvent être pris en charge avec des moyens liés directement à la responsabilité individuelle et communautaire de chacun.



- La médiation que nous cherchons à promouvoir vise **l’autonomie des personnes** : les gens se prennent en charge et résolvent leurs problèmes eux-mêmes, sans s’en remettre à des travailleurs sociaux, des juristes ou d’autres spécialistes.
- Les **conflits** font partie de la vie et peuvent être facteurs de progression et d’apprentissage ; nous voulons donner l’opportunité de les exprimer positivement.
- Le **but de la médiation** est d’établir ou de rétablir la communication entre les parties en conflit, dans un esprit de respect des différences.
- Les **médiateurs et médiatrices** sont volontaires et bénévoles ; ils sont tenus à la confidentialité et à l’impartialité.



P. Kraus 86